

COMMISSION DE DISTRICT DE L'ARBITRAGE DE LA COTE D'OPALE
SAISON 2022/2023 - P.V N° 21
Réunion par mail du 19 Février 2023

Sous la Présidence de Monsieur AUGÉ Yann

Consultés : Messieurs Claude AGNES - Patrick BAILLEUL - Florian BARNE - Daniel BEAUSSART - Sylvain BROCHE - Nicolas BUTEL - Laurent COTE - Claude DELOUX - Pierre DESFACHELLES – Francis FRAMMERY – Dominique HARY – Jordan HERBEZ - Cédric LOZINGOT - Philippe MORIN DE LA MARE - Patrick QUENIART – Gauthier SAUVAGE – Thomas VANDENBOSSCHE – William VIMEUX.

SOIREE D'ECHANGES

Comme convenu, ci-dessous les informations données à la population arbitrale lors des quatre soirées d'échange.

Les informations ci-dessous sont à titre informatif pour les arbitres absents et les clubs.

D'autres informations furent données mais que pour les arbitres, notamment la gestion des désistements, ... Un mail comprenant les constats et remarques des désignateurs parviendra aux absents.

Recrutement Intervention de Francis FRAMMERY

Nous avons besoin de tous pour accompagner les 60 nouveaux candidats de la saison et terminer l'accompagnements des candidats des saisons précédentes.

Une nouvelle formation aura lieu fin février au District.

Information concernant le carnet du candidat avec une grille à compléter à la fin de la rencontre.

Discipline Intervention Claude DELOUX

Rappel sur les consignes

- Même si le nombre d'anomalies reste avec un taux relativement faible, nous ne pouvons pas nous en satisfaire.
- Autant l'on peut admettre une erreur de jugement sur une prise de décision, autant nous devons appliquer la tolérance zéro sur la partie disciplinaire. -La sanction appropriée doit être prise après analyse de la situation.
- S'il y a lieu de mettre un carton rouge, ne pas le transformer en jaune parce que le joueur va prendre son deuxième et être exclu.
- De même, si vous avez mis trop rapidement un carton jaune parce que vous ne vous êtes pas rendu compte de la gravité de la blessure, vous avez toujours la possibilité de le transformer en carton rouge tant que le jeu n'a pas repris.

Propos, menaces et intimidations

Ceux-ci doivent être sanctionnés comme il se doit.

Tous propos blessants, ou injurieux et grossiers doivent être sanctionnés d'un carton rouge.

Quelques exemples :

- Je t'attends à la sortie,
- Tu vas voir à la fin du match,
- Tu ne sortiras pas du stade,
- Je me retiens de t'en mettre une,
- T'es vraiment nul,
- T'es un bon à rien,
- Tu fais vraiment de la merde,
- T'es aussi mauvais que d'habitude,
- T'es un connard, bouffon, branleur....
- Mange tes morts ...

Ces insultes doivent absolument être sanctionnées d'un carton rouge.

Un joueur qui applaudit après avoir reçu un avertissement : 2ème jaune et pas exclusion, cela peut porter à confusion sinon.

La commission de discipline décidera de la sanction qu'il y a lieu d'appliquer : Propos excessifs, propos blessants, propos injurieux et grossiers ou propos menaçants.

Quelques propos pouvant déboucher sur un carton jaune, qui sont très peu nombreux :

- Vous êtes sérieux, il n'y a pas faute.
- Vous ne sifflez que d'un côté.
- Joueur contestant une décision sans être grossier.

Rapports

Les rapports doivent être rédigés et envoyés le plus rapidement possible et au maximum 48 H après la rencontre. Ne pas oublier de prendre toutes les données de la rencontre dont vous aurez besoin, avant de faire signer les équipes. Vous ne retrouverez pas toujours ces données sur votre espace désignations.

Dès qu'il y a voie de fait sur arbitre ou arbitre assistant, la rencontre doit être arrêtée. Yann doit être prévenu très rapidement.

Les auditions

Vous pouvez être convoqué sur demande du club ou du district. Lorsque je vous envoie la convocation, je vous demande de me répondre pour confirmer ou non votre présence. Merci de me répondre !!!
Faites tout votre possible pour être présent.

ECHANGES Intervention de Yann AUGÉ

*Comment optimiser la relation entre les acteurs du match (délégué, assistants, capitaines, entraîneurs...)
Collaboration central/assistants*

Ces deux questions ont des réponses communes.

L'arbitre doit être perçu comme le directeur du jeu et non le « gendarme ».

Faciliter la signature d'avant match avant l'échauffement, Signaler les anomalies pendant votre échauffement et non à l'entrée des joueurs pour la rencontre (tension), ...

L'arbitre doit donner des consignes claires : le comme d'habitude n'existe pas.

Pour les assistants bénévoles, le rôle doit se tenir au hors-jeu, ballon hors du jeu ou en jeu. Aucune faute ne doit être prise.

Doit-on continuer à appliquer le règlement en interdisant aux joueurs les chaussettes coupées (avec des chaussettes de couleurs différentes en dessous) où s'en moquer comme en L1 ou à la coupe du monde ?

Les lois du jeu sont claires à ce sujet.

Lois 4 Équipement obligatoire

L'équipement obligatoire de tout joueur comprend chacun des équipements suivants :

- un maillot avec des manches ;
- un short ;
- des chaussettes – tout ruban adhésif ou matériau appliqué ou porté à l'extérieur doit être de la même couleur que la partie de la chaussette sur laquelle il est appliqué ou qu'il couvre ;
- des protège-tibias – ils doivent être en matière adéquate pour offrir un degré de protection raisonnable et doivent être recouverts par les chaussettes ;
- des chaussures.

Les gardiens de but peuvent porter des pantalons de survêtements.

3. Couleurs • Les deux équipes doivent porter des couleurs les distinguant l'une de l'autre et des arbitres.

• Chaque gardien de but doit porter des couleurs distinctes de celles portées par les autres joueurs et par les arbitres.

• Si la couleur des maillots des deux gardiens est la même et si aucun des deux gardiens n'a d'autre maillot, l'arbitre autorise à jouer le match.

La couleur du maillot de corps doit être : • d'une seule couleur qui doit être la même que la couleur principale de la manche des maillots, ou • d'un motif ou de couleurs reprenant à l'identique celui/celles des manches du maillot.

La couleur des cuissards/collants doit être identique à la couleur dominante du short ou à la partie inférieure du short ; les joueurs d'une même équipe doivent porter la même couleur.

Un rappel a été fait. Les arbitres **DOIVENT** appliquer ce règlement et aucun autre !

Que faire en cas de mauvaise visibilité, liée aux conditions de luminosité et que le club refuse d'allumer l'éclairage ?

Nous sommes dans la préparation du match. Si les conditions météorologiques sont difficiles ou la clarté réduite tôt, il convient de faire son possible pour que la rencontre puisse avoir le temps imparti : début à l'heure, pause réduite, Il convient également de se renseigner sur la possibilité d'ouvrir les projecteurs. Nous sommes dans des restrictions budgétaires et les clubs ne sont pas toujours en cause.

La gestion des joueurs blessés : quand arrêter le jeu ? A quel moment ?

Rappel du protocole Commotion avec arrêt immédiat du jeu

Dans la situation générale, un joueur peut être examiné sur le terrain mais les soins n'ont pas à y être dispensés, sauf les cas que nous verrons ultérieurement.

Le joueur blessé est le seul joueur qui a le droit de quitter l'aire de jeu pour recevoir des soins sans l'autorisation de l'arbitre. En revanche, il ne peut pas revenir sur le terrain sans l'autorisation préalable de l'arbitre sous peine d'être averti pour ce motif.

Quand le joueur est sorti de lui-même et sans intervention de l'arbitre, son retour peut avoir lieu à n'importe quel moment du jeu. A contrario, quand un joueur blessé est évacué sur la demande de l'arbitre, le jeu doit alors avoir repris avant que l'arbitre ne permette son retour.

Remarque : Le retour d'un joueur blessé suite à l'accord de l'arbitre ne peut se faire que depuis une ligne de touche quand le ballon est en jeu, et de n'importe quelle partie du terrain quand le ballon n'est pas en jeu.

Cas particuliers :

Joueur blessé qui nécessite des soins : il est demandé aux arbitres d'être vigilants quand un joueur semble blessé et d'arrêter le jeu le cas échéant pour permettre son évacuation hors du terrain. Bien entendu, l'arbitre doit en fonction de l'apparence de la blessure, du contexte du match savoir quand il doit ou non suspendre la rencontre afin non plus de ne pas hacher sans arrêt le déroulement du jeu.

Joueur qui présente un saignement : Le joueur qui présente un saignement doit obligatoirement être évacué pour stopper celui-ci et ne pourra revenir que lorsque l'arbitre aura vérifié l'arrêt de celui-ci lors d'un arrêt de jeu en compétition district ou ligue (le 4e peut donner l'indication à l'arbitre dans les matchs de haut niveau). Il est précisé qu'un maillot maculé de sang doit être soit nettoyé ou changé.

Les soins sur le terrain : Dans certaines situations précises, l'arbitre doit alors déroger à la règle afin de permettre des soins sur le terrain :

Lorsque le gardien est blessé puisqu'on ne peut pas permettre que le jeu se déroule sans gardien de but. Le jeu reprendra quand il sera rétabli.

Lorsqu'un joueur et un gardien se sont blessés dans la même action : on peut permettre les soins du joueur sur le terrain tant que le gardien n'est pas rétabli. Dès que le gardien est prêt, le joueur est alors évacué s'il nécessite encore des soins.

Lorsque deux joueurs de la même équipe sont entrés en collision : on peut permettre les soins des joueurs sur le terrain. Dès que l'un des 2 joueurs est prêt, son coéquipier est alors évacué s'il nécessite encore des soins.

Remarque : dans ces deux derniers cas, la notion de blessure dans la même action, souvent par collision, est à prendre en considération. En effet, par exemple, si 2 coéquipiers se retrouvent au sol, ils seront évacués si les blessures proviennent de 2 chocs différents.

La blessure grave : toute blessure grave ou situation d'urgence est bien entendu une dérogation qui doit permettre les soins sur le terrain le cas échéant. Dans ce cas précis, le temps imparti est laissé à l'appréciation de l'arbitre et n'est pas limité.

Une équipe qui joue à 8 : quand une équipe se retrouve à 8 joueurs du fait d'expulsions ou de joueurs blessés, il n'est pas nécessaire de faire évacuer le 8e joueur qui serait blessé. En effet, le match ne peut pas reprendre à 7 joueurs en compétition française (on peut jouer à 7 en compétitions internationales). Dans cette situation exceptionnelle, si le 8e joueur sort de lui-même du terrain pour recevoir des soins, l'arbitre doit attendre un arrêt naturel du jeu et n'a pas à stopper la rencontre immédiatement.

Comment gérer un banc de touche avec ou sans surface technique ?

La gestion de la surface technique est importante

En l'absence de matérialisation au sol, il convient de définir cette dernière en ajoutant un mètre à droite, un mètre à gauche et jusqu'à un mètre de la ligne de touche. L'utilisation de coupelles est proscrite.

Rappel sur la double peine en cas de pénalty

Depuis 2 saisons maintenant, l'IFAB a supprimé la double peine dans la SDR évitant ainsi de systématiquement devoir exclure un joueur lorsqu'un pénalty est sifflé. Toutefois dans sa conception l'instance gérant les Lois du jeu a voulu garder la notion de l'esprit du jeu, et cette possibilité de n'avertir un joueur au lieu de l'exclure s'applique uniquement aux faits ne relevant pas d'un acte antisportif comme tenir, tirer ou pousser, ou commettre l'acte sans aucune possibilité de jouer le ballon,

En conséquence lorsqu'une action prometteuse se situe dans la SDR, et qu'il n'y a donc pas danger de but imminent, alors que l'arbitre devait auparavant avertir le joueur, il convient maintenant alors de ne plus délivrer de sanctions disciplinaires. Bien entendu si la faute consiste à tenir, tirer ou pousser, ou commettre l'acte sans aucune possibilité de jouer le ballon, alors le joueur sera averti.

Comment bien différencier la contestation de la frustration ? A quel moment être pédagogue et à quel moment la sanctionner ?

La frustration : État de quelqu'un qui est frustré, empêché d'atteindre un but ou de réaliser un désir.

La contestation : Action de contester, de ne pas admettre quelque chose

Est-ce possible de faire un rappel sur la nouvelle règle du HJ, sur la remise intentionnelle ou non de l'adversaire ?

Les vidéos des séminaires de rentrée ont été représentées et expliquées.

Hors-jeu : Y a-t-il nécessité en district d'appliquer ce que l'on voit en pro concernant la longue attente pour signaler ?

NON, en cas de certitude signalisation rapide

En effet, en PRO, ce protocole prend en compte la possibilité d'utilisation du VAR afin de ne pas casser une occasion nette de but,

Que faire en présence de supporters irrespectueux en présence de leur président ?

Avec ou sans président la réponse est la même. Faire intervenir le délégué de terrain ou de salle.

Extrait de la réponse de la FFF « le délégué peut intervenir auprès du club recevant, afin qu'il fasse le nécessaire pour faire cesser le comportement (ce qui peut aller jusqu'à sortir le spectateur du gymnase). Cela relève de la responsabilité du club recevant, tenu d'assurer la sécurité de la rencontre (cf article 2.1.b du Règlement Disciplinaire). L'arbitre peut également avertir le club recevant qu'il arrêtera le match pour le forcer à réagir auprès du spectateur. Si malgré cela, le club recevant ne fait rien ou en tout cas ne parvient pas à faire cesser le problème, alors oui dans l'absolu l'arbitre pourrait aller jusqu'à arrêter le match, mais il faudrait tout de même qu'il s'agisse de faits d'une certaine gravité, empêchant que la partie puisse se dérouler dans des conditions normales (par exemple : des propos racistes, un comportement violent...). »

Tenir au courant la commission, en futsal, faire un mail à Laurent COTE sur les salles et rencontres concernées

Pour la population arbitrale dite « âgée » ne serait-il pas envisageable d'évaluer la condition physique uniquement lors des observations ?

NON Vous avez la chance de ne pas avoir un test physique « éliminatoire » comme en Ligue ou certains districts.

Peut-on avoir un rappel concernant les conditions requises d'un vestiaire arbitre, parfois pris pour des dépotoirs ?

Un vestiaire doit avoir un minimum. Attention de ne pas nettoyer ses chaussures dans la douche ou le lavabo. Essayons de mettre à la poubelle ou de rassembler les déchets.

En cas de dérive, rapport au district qui transmettra à la Commission des terrains.

Il y a de plus en plus de caméra 360 aux abords des terrains. Si une équipe refuse d'être filmé et porte réserve, quelles décisions prendra l'arbitre ?

Extrait de la réponse de la FFF « Il semble qu'il faille considérer qu'une vidéo prise lors d'une rencontre l'a été dans un espace public, pour lequel l'autorisation des personnes filmées n'est pas nécessaire.

Ce qui peut en revanche poser un problème, c'est l'utilisation qui en est faite par la suite (pas la captation en elle-même). Et c'est là que l'accord des personnes filmées est en théorie nécessaire. A toutes fins utiles, voici un lien vers une page internet qui traite du sujet : Droit à l'image et respect de la vie privée (interieur.gouv.fr)

Pour ce qui est de l'attitude à tenir par l'arbitre, on aurait tendance à dire qu'il n'a pas à intervenir. Si l'équipe ne veut pas jouer, il en tire les conséquences et la Commission compétente en fait de même. Il semble en effet que l'arbitre ne peut pas contraindre le club qui filme à ne pas le faire. »

Ne peut-on pas envisager d'inviter des jeunes arbitres à nous suivre sur un match (vestiaire, avant match, rencontre avec les capitaines, tablette, ...) pour les aider à débiter ?

L'expérience a déjà eu lieu. Malheureusement peu de volontaire. Si vous connaissez le stagiaire de votre club, rien ne vous empêche de l'emmener sur une ou deux de vos rencontres.

J'ai pu assister à des rencontres de jeunes, où les bancs de touche contestaient constamment les décisions. A-t-on la possibilité de faire quelque chose ?

Vous avez la possibilité de vous rapprocher des bancs contestataires, mais vous ne pouvez pas intervenir sur le terrain même en cas d'anomalie,

En cas de fait grave, avertir le Président.

Une commission de prévention des matches à risques existe.

Les arbitres de district présents reçoivent une veste d'échauffement offerte par le district via le fond fidélisation. Il a été précisé qu'au vu du coût de cette dotation, les arbitres ont l'obligation de porter soit le tee-shirt vert ou la veste bleue lors de l'échauffement, consignes données aux observateurs.

POLE FORMATION ET STAGE

La commission a validé en pratique les arbitres suivants :

DEHER Théo 2544914716	JAD3
NGUYEN David 9603652245	D4
DEFOSSE Michael 1920701148	D4
ELOIRE Gregory 1920501371	D4
VEDRUNE Paul 2544181376	D4
DELPLANQUE Sébastien 1920189671	D4

AGENDA

26/02/2023	MARQUISE	Cap Ligue	
27/02/2023	MARQUISE	Réunion Pole Futsal	
01/03/2023	MARQUISE	CDA Plénière	
04/03/2023		Date limite de retour du questionnaire JAD	
05/03/2023	A déterminer	FIA administrative	
05/03/2023	MARQUISE	Pôle Espoir	
15/03/2023		Envoi questionnaire Printemps	
19/03/2023	MARQUISE	Cap Ligue	
26/03/2023	MARQUISE	Pôle Espoir	
01/04/2023	A déterminer	Test Physique	17h00-18h30
02/04/2023	MARQUISE	Cap Ligue	
09/04/2023	MARQUISE	Pôle Espoir	
14/05/2023	MARQUISE	Pôle Espoir	
10/06/2023	HESDIN	Réunion Générale	15h00-17h00

Le Président
Yann AUGÉ

Le Secrétaire
Patrick QUENIART